

# COMMENT DEPOSER UNE CARTE POSTALE SUR NOTRE PLATEFORME ?

## Consignes pour le dépôt des cartes postales :

Pour être validée, une carte postale doit répondre aux critères suivants :

- concerner le Lot-et-Garonne et avoir été éditée avant 1940,
- être absente de la collection de cartes postales des Archives départementales déjà en ligne,
- respecter ces paramètres de numérisation : définition 300 dpi, format jpg, numérisation en couleurs.
- le poids maximum pour chaque fichier image est de 2 méga-octets.

1) Allez sur notre site Internet d'archives numérisées, dans la rubrique consacrée aux cartes postales (<https://lotetgaronne.archives.prismia.fr/Recherche/Cartes%20postales>) et cliquez sur le pavé « Déposer une carte » :



Archives départementales  
LOTETGARONNE.fr

Recherche ▾ Votre territoire ▾ Expositions ▾ En savoir plus ▾

Vous recherchez des images ? / Recherche Cartes postales

**RECHERCHE**  
Cartes postales

Participez à notre projet collaboratif en partageant vos cartes postales sur le Lot-et-Garonne sous forme numérique ! Lancez-vous en cliquant sur le bouton ci-dessous :

**Déposer une carte**

Commune..

Thèmes..

0 FILTRE

Texte à rechercher librement..

Rechercher

Sélectionnez des critères de filtres ou renseignez des termes dans la barre de recherche. [Aide à la recherche](#)

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Archives départementales de Lot-et-Garonne  
3, Place de Verdun, 47000 AGEN  
Téléphone : 05 53 69 42 67

Contactez-nous

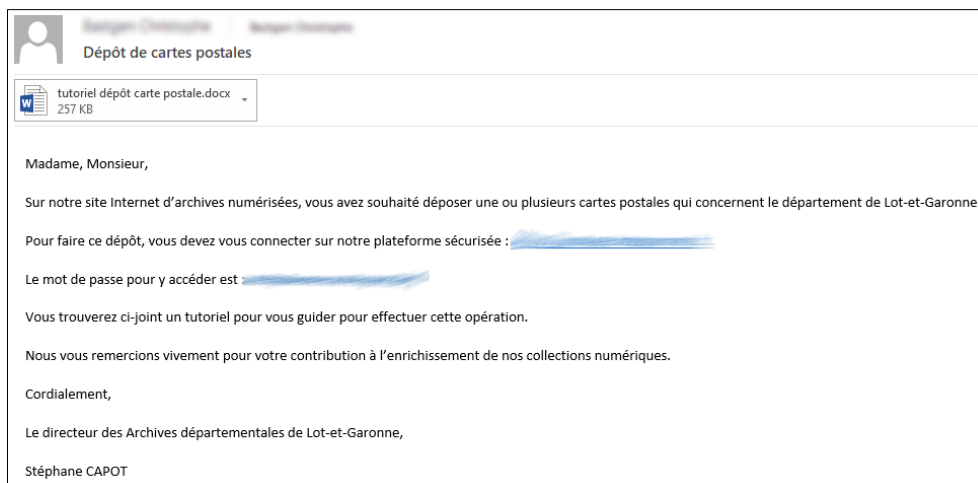
Confidentialité, RGPD  
Crédits  
Plan de site  
Accessibilité : partiellement conforme

2) Une nouvelle fenêtre s'ouvre et vous invite à adresser un mail à cette adresse : [cartotheque@lotetgaronne.fr](mailto:cartotheque@lotetgaronne.fr)

## Déposez vos cartes postales

Si vous souhaitez nous adresser une ou plusieurs cartes postales, envoyez-nous un mail à cette adresse : [cartotheque@lotetgaronne.fr](mailto:cartotheque@lotetgaronne.fr). Vous recevrez alors un lien et un mot de passe qui vous permettront d'accéder à la plateforme de dépôt de fichiers.

3) A la réception de votre demande, il vous sera adressé un mail qui précisera l'adresse de la plateforme de dépôt des cartes postales et le mot de passe pour y accéder :

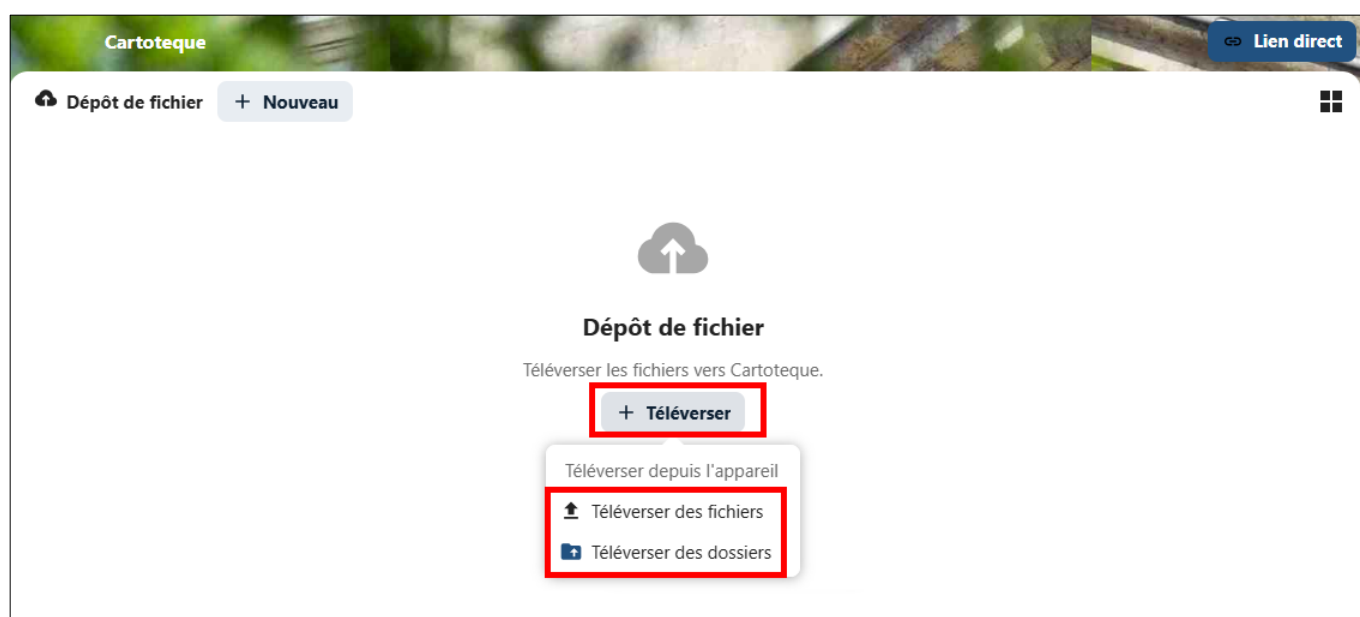


4) Connectez-vous sur la plateforme et entrez le mot de passe qui vous a été adressé par mail :

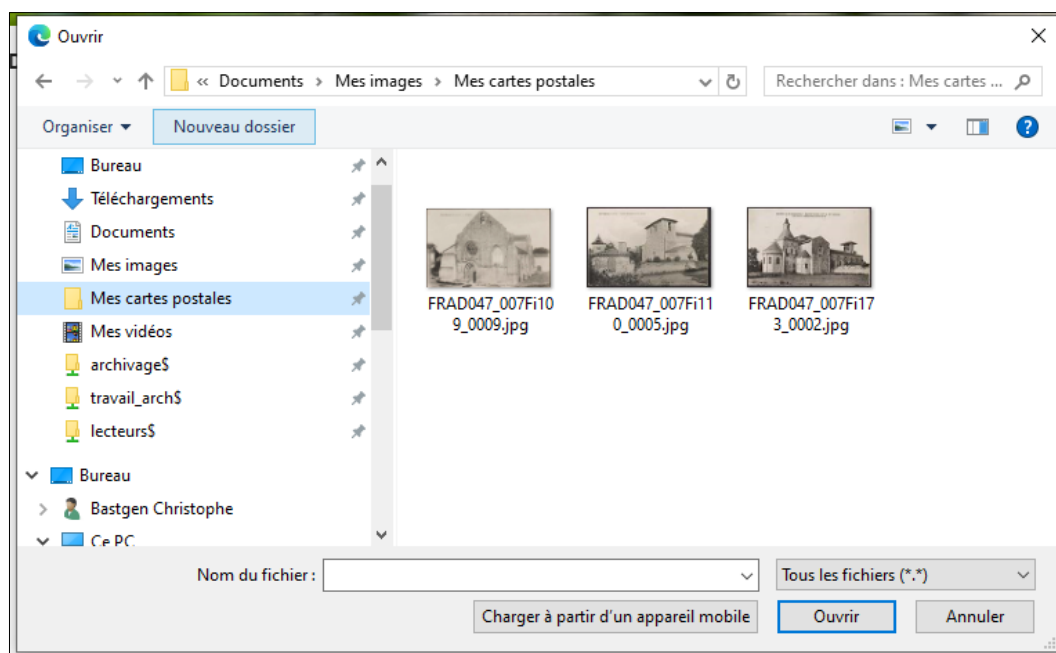


5) Lorsque vous avez accédé à la plateforme, cliquez sur le pavé « + Téléverser », puis sur :

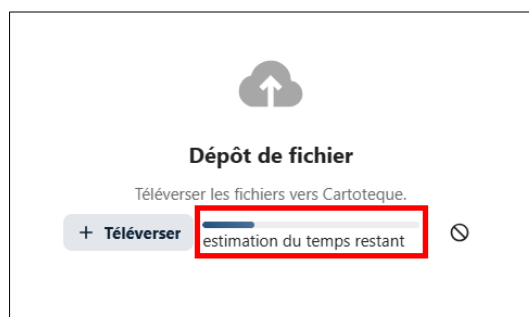
- « Téléverser des fichiers » si vous voulez déposer des fichiers images directement,
- « Téléverser des dossiers » si vous voulez déposer des répertoires contenant des fichiers images.



6) Sélectionnez les images ou le répertoire que vous souhaitez partager (exemple ci-dessous avec un ordinateur sous Windows) :



7) Attendre que le processus de téléversement s'effectue. Lorsque celui-ci est achevé, vous pouvez fermer la fenêtre :



L'image sera publiée sur le site après validation par les Archives départementales.  
Déposer une image numérique constitue une contribution bénévole, cédée à titre gracieux aux Archives départementales afin d'enrichir la collection départementale de cartes postales.  
Nous vous remercions vivement pour votre contribution !